

COMMUNE D'EDERN

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'EDERN

Par arrêté n° 2021/06 en date du 11 janvier 2021, le Maire de la Commune d'Edern a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Ce projet de Plan local d'urbanisme poursuit les objectifs suivants :

- Intégrer les évolutions consécutives au Grenelle de l'environnement

- mettre le PLU en adéquation avec le SCoT de l'Odet et le PLH de Quimper Bretagne Occidentale

En apportant une attention particulière aux enjeux suivants : lier la croissance démographique et la maîtrise du foncier ; renforcer le tissu économique et commercial ; préserver et valoriser l'agriculture ; protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel du territoire,

Il a été élaboré sur la base du Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui fixe, dans le respect du développement durable, quatre grands axes :
Accompagner la croissance démographique et le développement urbain ; valoriser le cadre de vie et les richesses de la commune ; favoriser les modes de déplacements alternatifs et optimiser les stationnements ; promouvoir le développement économique de la commune

**Cette enquête publique, d'une durée de 31 jours, se déroulera
du lundi 1^{er} février à 9h jusqu'au Mercredi 3 mars 2021 à 17h30**

A cet effet, par décision en date du 20 juin 2019, le Tribunal administratif de Rennes a désigné un commissaire enquêteur : Mr Jean-Luc PIROT attaché principal territorial en retraite

Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment une note de présentation non technique, le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation, le règlement écrit et graphique et les annexes au Plan local d'urbanisme, ainsi que le bilan de la concertation et les avis des personnes publiques consultées, est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du code de l'environnement. L'évaluation environnementale du projet de plan local d'urbanisme qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public à la Mairie d'Edern, du 1^{er} février 2021 à 9h au 3 mars 2021 à 17h30, **soit pendant les 31 jours consécutifs** de l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique du Lundi au vendredi de 9h00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30, le samedi de 9H00 à 12H00, et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.edern.fr, rubrique MA Commune – Enquête publique et en mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi que sur le site internet : <http://revision-plu-edern.enquetepublique.net>

Les observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit sur le registre disponible en mairie

- par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

M. le Commissaire enquêteur

Enquête publique sur le projet de révision du PLU

Mairie de d'EDERN

1 route de Ty Fléhan, 29510 EDERN

- sur le registre électronique disponible sur le site : revision-plu-edern@enquetepublique.net

Les observations et propositions sont consultables en mairie, sur le site internet de la commune : www.edern.fr rubrique Ma commune – Enquête publique, et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'EDERN pour recueillir les observations et propositions des intéressés les

**Le lundi 1er février de 9h à 12h
Le mercredi 10 février de 13h30 à 17h30
Le jeudi 18 février de 9h à 12h
Le mardi 23 février de 13h30 à 17h30
Le mercredi 3 mars de 13h30 à 17h30**

A l'expiration du délai de l'enquête publique, soit le mercredi 3 mars à 17h30, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Dans les huit jours après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur dressera un procès-verbal de synthèse des observations et propositions du public qu'il remettra à Monsieur le Maire d'EDERN. Ce dernier pourra produire ses observations éventuelles sous un délai de 15 jours.

Le commissaire enquêteur établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, précisant si elles sont favorables ou non. Le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Maire le dossier de l'enquête publique avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.edern.fr, rubrique Ma Commune – Plan Local d'Urbanisme pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour approuver le projet de plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis qui ont été joints au dossier d'enquête et du rapport de la commission d'enquête, est le conseil municipal d'EDERN.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la personne responsable du projet :

M. Jean-Paul COZIEN, Maire de la commune d'EDERN

Mairie d'EDERN 1 route de Ty Fléhan, 29510 EDERN



Le Maire,

Jean-Paul COZIEN

